

Impôt sur le revenu—Loi

Le gouvernement de l'Ontario a été l'instigateur de ce plan. Il en avait déjà fait l'expérience avec succès dans sa province et depuis, il n'a cessé d'en être le premier promoteur, notamment par l'intermédiaire du premier ministre Davis et de Darcy McKeough. L'Ontario demeure le centre des affaires du Canada et a besoin de stimulants pour son économie, qui croît plus lentement que celle du reste du Canada. Je crois que cette économie sera stimulée depuis le niveau de la vente au détail, où s'amorce tout le processus, avec l'intervention de l'acheteur stimulée par la réduction de la taxe de vente, jusqu'au niveau des manufacturiers. L'Ontario a également joué un rôle important en proposant le programme «Achetez des produits canadiens» qu'il vaudrait la peine de mettre à l'essai et qui semble de loin préférable à un régime protectionniste officiel, avec des droits de douane élevés, des barrières non douanières et ainsi de suite.

Malheureusement, à l'heure actuelle, le gouvernement de l'Ontario n'élève pas la voix dans ce débat. Il semble qu'il soit demeuré muet dernièrement, pendant que le gouvernement fédéral encaissait les coups de boutoir politiques, bien que le ministre des finances du Québec ait tenté d'aiguillonner l'Ontario en disant que le principal objectif de la réduction de taxe était de sortir l'Ontario de l'impasse, insinuant que le gouvernement de cette province était allé trop loin en matière fiscale, qu'il avait un budget trop élevé et une dette exagérée. Ce à quoi le premier ministre Davis a simplement répondu: «De la foutaise!»

Avant que tout cela n'arrive, il semblait qu'à cet égard toutes les provinces, y compris le Québec, avaient été consultées. Ce dont le pays a besoin actuellement, en cette époque difficile et incertaine, est de moins de politique sectaire et de considérations de partis de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, et de plus de collaboration entre Canadiens.

Nous pouvons certes constater une amélioration de la situation pour ce qui est de l'inflation et des ventes. Un article du *Globe and Mail* de ce matin indiquait que dans au moins trois villes canadiennes sur vingt-quatre le taux d'inflation avait diminué en avril. Du moins les prix à la consommation ont-ils tombé. Cela vaut surtout pour Winnipeg, sinon pour le Québec, où les prix ont diminué de ½ p. 100. Il est également vrai que les prix ont diminué dans deux villes québécoises, soit Montréal et Québec, mais la situation à Winnipeg montre que généralement la politique adoptée a donné des résultats. L'augmentation du prix des aliments et d'autres biens est la principale raison de la hausse de prix, mais il s'agit là d'un problème chronique que personne n'a encore réussi à résoudre. Selon cet article, toutefois, ces augmentations ont été compensées par la réduction de la taxe de vente qui a été appliquée par suite du budget présenté par le ministre des Finances le 10 avril. Toutes ces mesures peuvent certes favoriser l'économie et l'unité du Canada si on leur donne une honnête chance de porter fruit.

● (1242)

Je suis convaincu que ma circonscription de Halton, dans la région de Toronto, en Ontario, le cœur du monde des affaires et le plus important centre de dépenses de consommation au Canada, est un cas typique de régions qui bénéficieront grandement de cette initiative fédérale-provinciale.

M. Bert Hargrave (Medecine Hat): Monsieur l'Orateur, pour commencer, je voudrais dire simplement qu'il s'agit-là

[M. Philbrook.]

d'un bill très important, sans doute le plus important de toute cette session parlementaire. En effet, il touche directement les diverses provinces, ou du moins la plupart d'entre elles. A mon avis, il entre dans la catégorie des mesures globales, car il a été complété hier par les amendements concernant le report des gains en capital pour les petites entreprises familiales constituées en sociétés, notion dont il a très souvent été question. Le gouvernement a recours beaucoup trop souvent à ce genre de méthode, surtout depuis quelques années.

Ce bill fiscal comporte deux éléments principaux. Il s'agit d'abord du litige concernant la taxe de vente provinciale et deuxièmement, le reste, y compris les dispositions concernant le report des gains en capital, résulte dans une large mesure du budget actuel et aussi du budget de mars 1977. Je parlerai de ces dernières mesures.

Il est évident que le ministre des Finances éprouve de grosses difficultés à l'égard de la taxe de vente provinciale. C'est notamment parce que ce bill C-56 a modifié à certains égards le budget du 10 avril et ces changements ont été confirmés par la décision rendue par l'Orateur le 19 mai, comme en fait foi la page 5592 du *hansard*. Les ennuis du ministre viennent de là car, pour la première fois de notre histoire, le gouvernement fédéral propose d'empiéter sur le domaine fiscal des provinces, un domaine sacro-saint dans le but d'infléchir les dépenses des provinces.

Pour le moment, les contribuables québécois doivent recevoir du gouvernement fédéral un chèque de remboursement personnel de \$85 alors que le reste des Canadiens ne recevront pas de chèque. En outre, si l'on s'en tient aux mots «province prescrite» figurant dans le bill, on fait deux poids deux mesures, car l'Alberta n'a pas droit à cette déduction fiscale de \$100. Autrement dit, il semblerait que ce bill ne tient aucun compte de ceux d'entre nous qui viennent de cette province. On nous ignore totalement et c'est une situation que nous avons du mal à accepter. Il est certain que ce bill devra être révisé pour qu'on résolve ces graves problèmes.

Je voudrais faire d'autres observations sur le report de l'impôt sur les gains en capital pour les corporations ou sociétés agricoles familiales. Le ministre et son secrétaire parlementaire savent très bien que je m'intéresse de très près à cette question. Je m'y intéresse depuis plus de cinq ans et j'ai vu se succéder trois ministres des Finances. C'est un changement fort apprécié qui se faisait attendre depuis trop longtemps. Soit dit en passant, je suis certain que tous les députés de tous les partis à la Chambre appuient sans réserve ces modifications.

Pour près de 20,000 exploitations agricoles au Canada, c'était un grave problème de ne pas pouvoir bénéficier d'un report applicable aux corporations et sociétés agricoles familiales. Ces 20,000 exploitations agricoles rendent compte d'une part plutôt élevée de la production canadienne. L'idée même d'exploitation agricole familiale était sérieusement mise en doute. Depuis sept ans que s'appliquaient les nouvelles dispositions fiscales concernant les gains en capital et étant donné la grave inflation qui a sévi, un nombre de plus en plus grand de corporations et de sociétés ont été obligées de vendre tous leurs biens pour répondre aux exigences de la loi, sans pouvoir transmettre l'entreprise familiale à la génération suivante, comme cela était possible depuis 1973 pour l'unique proprié-